

Règlement intérieur de la ludothèque

La ludothèque de Voreppe est un lieu de détente et de découverte où le jeu est accessible à toutes et tous. Elle permet des temps de partage autour du jeu sur place ou chez soi. C'est aussi un espace de parentalité et de grand-parentalité.

Afin que la rencontre et la convivialité se passent au mieux, la ludothèque s'est dotée d'un règlement intérieur.

On peut jouer sur place ou emprunter des jeux aux horaires d'ouverture.

Les horaires d'ouvertures sont différents selon les périodes : hors-scolaires, petites vacances scolaires et grandes vacances scolaires.

Nous vous invitons à consulter la page internet du site de la ville de Voreppe à ce sujet.

Comment s'inscrire ?

Avant de vous inscrire venez essayer une première fois gratuitement.

Par la suite, pour venir jouer à la ludothèque il faut être adhérent. L'adhésion est familiale et valable 1 an (de date à date). Elle peut être de 2 ordres : adhésion « jeux sur place » (uniquement) ou adhésion « jeux sur place + prêt de jeux ».

Pièces à fournir pour s'inscrire:

- > un document attestant de son quotient familial (attestation CAF ou feuille d'imposition)
- > la fiche habitant de l'année en cours complétée et signée
- > un document attestant d'une responsabilité civile couvrant chaque membre de la famille

A partir de 11 ans, un enfant peut venir jouer seul. Une autorisation parentale sera signée au moment de l'inscription familiale ou par la suite en présence d'un parent. En outre, aucun mineur ne peut être responsable d'un autre mineur.

Les tarifs des adhésions sont fixés et actualisés par délibération du Conseil d'Administration du CCAS.

Comment emprunter un jeu ?

Lorsque l'adhésion « jeux sur place + prêt de jeux » est réalisée, chaque famille peut emprunter 4 jeux pendant maximum 1 mois.

Le contenu de chaque jeu sera vérifié par l'adhérent à son départ et à son retour, par l'équipe de la ludothèque. Il doit être en bon état et complet (il y a un récapitulatif sur chaque boîte). Il est demandé aux emprunteurs de ne pas réparer, ni nettoyer eux-même les jeux et de signaler à l'animatrice tout problème rencontré au moment du retour.

En cas de perte, l'adhérent dispose d'un mois pour retrouver la ou les pièces manquantes. Sans cela, aucun nouveau jeu ne pourra être emprunté tant que l'adhérent n'aura pas retrouvé ou payé le prix de la pièce manquante. Pour tout jeu perdu ou non réutilisable, le remboursement du jeu neuf sera demandé.

La « mallette événement » est la possibilité pour chaque adhérent d'emprunter des jeux dans le « fonds de jeux catalogue événement » (panel de grands jeux, jeux d'extérieur et de motricité) à un tarif spécifique. Un rendez-vous sera pris avec l'adhérente Attention cette mallette ne doit pas être utilisée à des fins lucratives.

La responsabilité de la ludothèque ne peut être engagée hors de ses murs. Celle-ci ne sera pas non plus responsable des incidents pouvant résulter de l'usage des jouets et jeux prêtés.

Règles de vie

Accueil

- > L'accès au jeu est libre sur les étagères, placards et tiroirs ouverts.
- > Chaque adhérent peut venir et repartir quand il le désire.
- > La capacité d'accueil est de 30 personnes. En cas d'affluence, les ludothécaires peuvent être amenées à limiter le temps de présence dans la structure.
- > Le temps de jeu s'arrête 10 minutes avant la fermeture afin que chacun puisse ranger les jeux. Si vous constatez qu'un jeu est abîmé ou que des pièces manquent, merci de le signaler tout de suite à l'animatrice.
- > Il n'est pas possible d'emprunter des jeux 10 minutes avant la fermeture de la ludothèque car ce moment est dédié au co-rangement et aux au-revoir.

Sur place

- > Il n'est pas autorisé de manger et boire dans la ludothèque. La cuisine du centre social est à votre disposition.
- > Il n'est pas possible d'utiliser son téléphone portable dans les locaux de la ludothèque, même pour les sms et internet (sauf pour une urgence).
- > Il n'est pas autorisé de fumer.
- > La ludothèque décline toute responsabilité en cas d'incident ou de vol intervenant dans les locaux.
- > Pour le confort de tous et le respect des règles d'hygiène, il faut enlever ses chaussures avant d'entrer dans la ludothèque, les remettre pour se rendre dans d'autres salles de l'espace Rosa Parks (les toilettes par exemple).
- > Pour le bien-être de tous, il ne faut pas courir ou crier dans la ludothèque.

La ludothèque est un espace familial, ce n'est pas un lieu de garde mais bien un lieu d'échange ou l'on joue avec son enfant.

Jouer à la ludothèque, c'est respecter les copains, les adultes, le matériel et le lieu. Toute personne utilisant le lieu doit prendre connaissance du règlement avant de le signer. Et s'engage à le respecter.

Pour le bien-être de tous, une personne perturbatrice pourra être renvoyée de la ludothèque de manière temporaire ou définitive.

A vous de jouer !

Lu et approuvé par : (Nom et prénom).....

Signature :